

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 50 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 75 cent. |
| RECLAMES 3 ^e page | 1 fr. 25 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève générale ne « rend » pas, la C. G. T. élargit le « geste » !... C'est un défi qui sera relevé par le pays hostile à un mouvement révolutionnaire. Que tout rentre dans l'ordre et nos dirigeants examineront avec bienveillance les revendications des travailleurs. — Les démissions affluent aux syndicats. — L'inquiétude de Moscou.

La grève des cheminots, défi imprudent à l'opinion au moment où le pays se débat dans des difficultés croissantes, a simplement aggravé pendant quelques jours la crise des transports ; elle aura des conséquences qui se prolongeront pendant de longues semaines encore, mais, au total, elle n'a pas « rendu ».

Dès lors, la C. G. T. a estimé que son amour-propre était en jeu et elle a lancé dans la bagarre un premier cartel : dockers, mineurs, inscrits maritimes.

Il serait puéril de nier le mal fait au pays par l'arrêt partiel du travail dans les mines et dans les ports. Mais, enfin, ici encore, le mouvement n'a pas « rendu » selon l'attente des extrémistes.

Qu'à cela ne tienne, le mouvement ne donnant pas le résultat prévu, la C. G. T. élargit le geste et cherche à entraîner d'autres corporations dans la bataille.

Peut-elle compter sur le succès ? Nous ne le pensons pas. Le premier mouvement s'est traduit par un échec incontestable. « La nouvelle vague d'assaut » annoncée par l'Humanité pour prolonger le malaise, elle se brisera devant la volonté de la nation. Cette dernière entend, certes, que les travailleurs aient pleine et complète satisfaction quand ils formulent de légitimes revendications ; mais elle sera tout aussi ferme pour opposer une barrière inébranlable à une entreprise purement révolutionnaire.

Elle y a une attitude qui devrait donner à réfléchir aux chambardements qui trépident le monde du travail : dans l'est, comme dans le nord, chez les cheminots comme chez les mineurs de ces régions, chez ces populations qui ont terriblement souffert des horreurs de l'invasion et qui comprennent l'ineluctable nécessité du travail, l'opposition au mouvement gréviste est presque générale.

Nos frères du nord et de l'est en ont assez de souffrir et de peiner ; ils déclarent qu'il serait temps qu'une reprise générale du travail permit la restauration des régions dévastées pour mettre fin aux misères d'une population qui est bien qualifiée pour émettre un avis !

Cela ne veut pas dire que les travailleurs du nord ne soient pas attachés à leurs libertés syndicales. Ils les défendraient avec acharnement, le cas échéant. Mais ils ont précisément la sagesse de comprendre que les intérêts corporatifs ne sont pas en cause à l'heure actuelle et ils se refusent à seconder une entreprise purement révolutionnaire.

Notre confrère des Débats, ayant remarqué que les meneurs veulent surtout sauver leur prestige en poussant les travailleurs vers la guerre civile, nous paraît avoir mille fois raison lorsqu'il écrit : « La raison, la persuasion, l'appel aux sentiments généreux dont la flamme ne s'éteint jamais dans une race comme la nôtre — qui a ses défauts, mais qui a aussi ses qualités — nous paraissent plus aptes que les coups de poing ou les coups de fusil à résoudre les questions sociales. La fermeté dans l'application de la loi, le propos bien arrêté de ne pas dévier de la ligne droite une fois tracée, c'est ce que demande l'opinion, et c'est le meilleur moyen d'éviter les mesures de rigueur. Les gouvernements faibles, hésitants, qui flottent de la répression à la capitulation, sont ceux qui finissent par sévir à tort et à travers. C'est tout le contraire qu'il nous faut, et si l'opinion soutient le gouvernement actuel, c'est qu'il a donné jusqu'ici l'impression du sang-froid en même temps que de la volonté. »

l'ère générale, et le concours des innombrables volontaires qui se sont offerts leur reste acquis. Les ouvriers savent et comprennent fort bien, malgré tout ce qu'on leur raconte, que cette mobilisation civile n'a pour objet que les services intéressant la collectivité. Il ne saurait être question d'intervenir dans les conflits privés entre employés et employeurs. Mais il y a des services qui ne peuvent être interrompus sans un péril mortel pour la population : les transports en commun, les manutentions de denrées alimentaires, le chauffage et l'éclairage ne sauraient être à la merci d'un coup de tête de tel ou tel arriviste du syndicalisme. La C. G. T. elle-même se pique d'admettre des dérogations à la consigne quand il s'agit de cas urgents, tant elle sent bien l'impossibilité d'affronter de face le mécontentement populaire. Nous lui en donnons acte, mais le sort de la nation ne peut dépendre de la bonne volonté aléatoire de tel ou tel groupement de citoyens, et c'est pourquoi les précautions de salut public prises par le gouvernement pour remédier aux conséquences de certaines grèves répondent non seulement à son droit le plus incontestable, mais à son devoir le plus strict.

Le gouvernement se doit donc de maintenir avec fermeté sa ligne de conduite qui a l'approbation du pays. Que tout rentre dans l'ordre. Qu'il soit établi que l'anarchie n'a pas le pouvoir de se substituer aux lois du pays et alors, mais alors seulement, nos dirigeants pourront examiner avec sollicitude les revendications des travailleurs avec la volonté bien arrêtée de donner pleine satisfaction à celles qui sont légitimes.

La dictature révolutionnaire de la C. G. T. ne répond pas à l'opinion réelle des travailleurs. La preuve en est fournie par les démissions nombreuses qui sont adressées, de partout, aux divers syndicats.

Fin avril, rien que pour les cheminots, les démissions atteignaient 30.000. Depuis, le mouvement ne fait que s'accroître. La grande presse affirme que le nombre de agents affiliés à la fédération ne représente guère plus que le TIERS du personnel de l'ensemble des réseaux.

Un mouvement identique se produit chez les dockers. M. Borde, président de la chambre syndicale des entrepreneurs du port de Rouen fait les déclarations suivantes : « Au début, il y a eu un petit nombre de défections parmi les dockers et les mécaniciens. On a été un peu gêné, mais on a travaillé partout. Les rentrées n'ont pas tardé à se produire, et maintenant dockers et grutiers abandonnent en grande partie les syndicats de la C. G. T. et ont fondé aussitôt spontanément deux syndicats indépendants. Le nouveau syndicat des dockers a reçu 256 adhésions le premier jour et comptait plus de 500 membres le deuxième. Les deux anciens syndicats ont virtuellement disparu maintenant. Nous avons des contrats écrits avec nos ouvriers donnant toute satisfaction aux deux parties, contrats qui nous permettent de travailler en harmonie et d'éviter de perpétuels conflits. Une des clauses de ces contrats est que dorénavant la journée de travail sera effectivement de huit heures et non de sept, comme auparavant. »

Lorsqu'il fut solennellement mis en minorité, M. Bidegaray avait mis la Fédération en garde contre le « lâchage » qu'il prévoyait. Les événements lui donnent raison. Les révolutionnaires qui ont imprudemment déclenché le conflit compromettent simplement la solidité des Syndicats qui seraient restés une puissance redoutable s'ils s'étaient cantonnés dans leur rôle corporatif !

Pourtant, la manœuvre coupable des meneurs anarchistes ne touche en rien aux droits infiniment respectables du travail. Ces droits, personne ne les conteste. Il suffira aux travailleurs pour les défendre, si besoin était, de reconstruire des syndicats nouveaux dont le rôle sera de s'occuper uniquement des intérêts professionnels des adhérents. La C. G. T. y perdra peut-être, mais les ouvriers y gagneront !

La lutte qui se poursuit à la frontière polonaise est d'un réel intérêt. Il ne faut rien exagérer ; les succès polonais ne permettent pas d'affirmer que la fin du bolchevisme est imminente. Pourtant, un mouvement

se dessine dans l'est qui inquiète fort les dirigeants à Moscou.

Les paysans se soulèvent en Ukraine, dit un télégramme de Londres, et se forment en bandes armées pour harceler l'armée rouge sur ses derrières.

La situation paraît tellement menaçante, annonce le Daily Telegraph, que les autorités bolchevistes ont décidé de transporter dans les banques scandinaves leurs valeurs et leurs réserves d'or.

De tout cela on peut conclure que l'avenir est sombre pour les tyrans russes et il n'est pas défendu d'espérer un réveil libérateur en Orient.

Dernière heure. — Il est encore trop tôt, au moment où nous écrivons ces lignes, pour avoir des renseignements complets sur le résultat de la « nouvelle vague d'assaut » lancée par la C. G. T. L'échéé paraît total puisque le Métro et le Nord-Sud ont fonctionné sans changement et sans avoir besoin de faire appel à des volontaires.

Par ailleurs, la situation est stationnaire en certains points, en voie d'amélioration sur d'autres.

La C. G. T. a perdu la partie. Auralle la sagesse de ne pas envenimer davantage un conflit désastreux pour le pays, pour les travailleurs surtout !

Le tirage des obligations de l'emprunt communal 5 1/2 0/0 1920 du Crédit Foncier qui comporte un lot d'un million, a eu lieu lundi. Le numéro 401-684 est remboursé par un million.

On a procédé également au tirage des obligations de l'emprunt foncier 1917. Le numéro 751 est remboursé par 250.000 fr.

On a procédé également au tirage des obligations de l'emprunt foncier 1917. Le numéro 751 est remboursé par 250.000 fr.

et Villeneuve-sur-Lot, sont à la veille de se trouver dans la même situation.

Avons-nous assez de charbon ?
L'optimisme règne toujours en haut lieu. La question du charbon, notamment, est absolument satisfaisante, le ministre avait dit, le 1^{er} mai, qu'environ 530.000 tonnes de charbon se trouvaient dans les dépôts des Compagnies. Huit jours après la grève, ce stock est le même.

Le chiffre officiel était, samedi, de 522.000 tonnes, soit de quoi assurer pendant près d'un mois le service actuel des trains sur tous les réseaux. Le stock des ports, qui était d'environ 300.000 tonnes, a lui, aussi, peu varié.

Cette situation tient simplement dit-on, à ce fait que l'approvisionnement en charbon du pays a été normal, à part le chômage des mines autres que celles du Nord et du Pas-de-Calais.

L'armée du Reich n'aura plus que 200.000 hommes
Le « Vorwärts » dit tenir de source officielle que le 15 mai l'armée allemande sera réduite à 200.000 hommes.

Les Allemands saboteurs
Une importante voie d'eau a été constatée à bord du cuirassé allemand « Thuringen », récupéré par la Marine française et actuellement sur rade. Des bateaux-pompes, amarrés le long du bâtiment épuisent l'eau qui pénètre à raison de 70 tonnes par jour, mais la voie d'eau reste introuvable. On attribue cette voie d'eau à un acte de sabotage, accompli par l'équipage allemand avant son départ.

L'offensive polonaise
Communiqué de l'état-major du 8 mai : Combats de patrouilles dans le secteur de Lwina. En Ukraine, l'armée polonaise a franchi le fleuve irpén, dont le passage a été défendu avec acharnement par l'ennemi. Les patrouilles polonaises sont arrivées aux faubourgs de Kieff.

En Pologne, les Polonais sont passés à l'attaque dans le but d'empêcher l'ennemi de concentrer ses forces. Jusqu'à présent, ils ont occupé la gare de Vasilewicz et Chojnik.

La Turquie proteste contre son démembrement
Le sultan et le prince héritier menacent d'abdiquer et le gouvernement s'apprete à démissionner, dans le cas où le traité priverait la Turquie de la Thrace et de Smyrne.

On se prépare, en Thrace, à s'opposer à l'avance des Grecs.

Le droit des mutilés, des veuves de guerre

Il n'y a pas encore longtemps, la formule administrative, militaire et civile adressée à tout candidat à un emploi était la suivante : « La priorité sera accordée aux mutilés, aux veuves, aux anciens combattants de la grande guerre. »

La formule était trop belle : ceux qui la répandaient étaient de bonne foi. Ils croyaient fermement en la justice sur cette terre, et, avec tous les braves gens, ils ne supposaient pas qu'un jour viendrait, où cette formule ne serait qu'un chiffon de papier.

Cette formule fut fabriquée au cours de la grande guerre ; elle fut même appliquée pendant quelques mois après l'armistice.

Mais tout passe, tout lasse, tout casse. Aujourd'hui la formule subit le sort commun de nombreuses formules, elle est de moins en moins appliquée.

On n'avait pas compté sur la politique et les politiciens. Et chaque jour, si les administrations qui occupent des employés auxiliaires, temporaires, font place à quelques mutilés, veuves, anciens combattants, elles recrutent surtout, leur personnel parmi les demandeurs pistonnés.

Ce sont les femmes, les veuves de guerre, évidemment sans défense, qui, les premières, n'obtiennent pas satisfaction.

Sans doute, on dira que les administrations ne peuvent prendre comme employés auxiliaires que des candidats ayant une instruction, une culture intellectuelle assez développée.

Elles établiront que parmi ces candidats, les mutilés, les veuves de guerre, les anciens combattants ne sont pas aussi instruits que les autres candidats, jeunes gens, jeunes filles ayant un certificat, un brevet quelconque.

Cela peut être vrai. Mais quel est le travail demandé aux employés dans ces administrations de fortune qui de jour en jour — et le plus tôt possible — doivent disparaître ?

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent : Fournier François : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse le 20 février 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Furestier Ernest-Jean : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse le 9 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Rocincourt. A été cité.

Fournel Charles-Jules : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse le 6 mai 1917, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies du bois du Casque (Marne). A été cité.

Gase Jean : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse le 30 avril 1917, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Moronvillers. A été cité.

Galaret Louis : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 29 mars 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Garenne Georges-Serge : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 30 avril 1917, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Rocincourt. A été cité.

Garde Jules : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 15 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Rocincourt. A été cité.

Variétés
Foules et Révolutions
Parlant de la Révolution française, Michelet écrit : « L'acteur principal, c'est le peuple », et de son côté, M. Aulard ajoute : « C'est une erreur de dire que la Révolution française a été faite par quelques individus distingués, par quelques héros. »

La Révolution française serait, la résultante d'un mouvement spontané de fraternité, et de raison. Or, d'autres théories prétendent le contraire ; d'aucuns affirment que le peuple est amené à la révolution par les meneurs qu'il suit et qu'il exagère les impulsions reçues, mais qu'il ne dirige jamais les mouvements qu'il exécute.

Que de fois une foule ne comprend rien aux révolutions accomplies avec son concours.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés à l'occasion de la fête de l'Ascension, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas jeudi.

Au 7^e
M. Blossé, capitaine du 7^e passe au 83^e d'infanterie.
M. Hardy, capitaine au 7^e passe au 10^e tirailleurs algériens.
M. François, lieutenant au 7^e passe au 2^e tirailleurs algériens.

Ancienneté
Le rang d'ancienneté de MM. Delahaye et Delgery, sous-lieutenants au 7^e d'infanterie est fixé au 20 juin 1918.

Toulouse n'a plus de gaz

La Compagnie du gaz a informé la population que ses stocks de charbon étant épuisés et les arrivages étant presque nuls, la distribution du gaz cessera à partir de demain. D'autres villes de la région, notamment Agen

justification légale les sentiments de cupidité, jalousie, haine des supériorités, vrai moteur des foules qu'aucune discipline ne refreine plus.

Et cela est tellement vrai qu'une foule, sans meneurs, est impuissante que, si, la veille d'une émeute, d'une manifestation préparée de longue main, la Police réussit à coffrer les fauteurs de désordre, tout avorte. Si grand qu'il soit, un incendie a eu d'abord un foyer circonscrit.

Voilà ce qui vient de se passer à Francfort : qui a harangué la foule, l'a soulevée, entraînée ? 40 meneurs à peine, intellectuels, étudiants, officiers de réserve démobilisés. Donc la conclusion est facile à tirer. Vous voulez avoir la paix ; frappez à la tête, et surtout à la tête boche qui a semé la révolution en Europe, essayez de la propager en France et y trouve des internationalistes pour l'aider.

Ant. CHERY.

Comment fut votée la grève

On sait que la grève des cheminots fut votée à la Fédération par 28 voix contre 24. Or les statuts prévoient que, pour décider d'une mesure aussi grave, la décision doit être prise à une majorité des 5/6 des voix.

La chose a été contestée par certains grévistes. Il est facile de prouver la violation des dispositions statutaires de la Fédération.

Voici, en effet, l'article 19 des statuts fédéraux, adoptés par le congrès national des 29 et 30 juin 1918. Cet article figure, d'ailleurs, au dos des bulletins d'adhésion au syndicat que signent les nouveaux adhérents :

Article 19. — « Il sera constitué chaque année, au Congrès fédéral, un Comité de grève générale de 24 membres, désignés par les Congrès des Unions des Syndicats » à raison de 3 membres par Union de Syndicats. Ces membres doivent être en activité de service et avoir au moins 5 ans de syndicat. Le Comité de grève doit, immédiatement après sa constitution, élaborer un plan pour parer à toute éventualité. — Les décisions du Comité de grève doivent, pour être valables, réunir au moins les 5/6 des délégués statutairement nommés. La grève ne peut être votée qu'après décision des Comités des Unions de Syndicats et réunir au moins les trois quarts des délégués statutairement nommés. — Les Unions de Syndicats de réseau participent, en parties égales, aux frais que nécessite le fonctionnement de ce Comité. »

Comment on écrit l'histoire

L'humanité a affirmé, sous la signature d'un syndicaliste de marque, que le P. O. sentant chanceler son pouvoir, essaie d'acheter des consciences en offrant aux mécaniciens qui accepteraient de reprendre le travail, une prime de 2.000 fr.

Le signataire de ce communiqué transforme une modification récente du régime des primes des mécaniciens en une mesure exceptionnelle, altérant la vérité d'une manière qui ne saurait impressionner personne.

Depuis le 1^{er} février 1920 les primes moyennes des mécaniciens, qui étaient auparavant de 1.800 fr., ont été relevées à 2.200 et 2.400 fr.

Voilà comment certains syndicalistes écrivent l'histoire !

Distinction honorifique

La médaille de bronze de la Reconnaissance française est conférée à M^{lle} Jehan, née Pauline-Léonie-Louise-Augustine Lagnez, à Cahors.

Cette distinction est accompagnée des motifs suivants :

Chargée, comme infirmière bénévole, du service des pansements à l'infirmerie de la gare de Cahors, s'est acquittée de sa délicate mission, de 1914 à 1919, avec assiduité et le plus entier dévouement. A fait preuve de son esprit de charité en recueillant à son domicile et en assistant, malgré la modestie de ses ressources, trois familles de réfugiés.

Nos félicitations.

Trésorerie

M. Rally, préposé principal des contributions indirectes à Cahors, lieutenant de complément est nommé au grade de commis de trésorier de 1^{re} classe. Félicitations.

Bal

Samedi soir a eu lieu le bal organisé par le Cercle Gambetta, dans les salons de l'Hôtel de la Europe.

De nombreux couples, aux accords d'un excellent orchestre, ont dansé jusqu'au matin.

La fête a été réussie.

Union civique

Quelques personnes de bonne volonté se sont réunies samedi soir dans une des salles du Cercle Gambetta à l'effet de créer à Cahors une section de « l'Union Civique ». Un bureau provisoire a été formé ainsi qu'il suit :

Président : M. Daynard, ingénieur civil.

Vice-Présidents : MM. Veysière, inspecteur d'Académie ; Blanc, contrôleur principal des Contributions directes ; Mauries, propriétaire.

Trésorier : M. Alphonse, négociant.

Secrétaires : MM. Bergon Antonin, imprimeur ; Aubertin, clerc de notaire.

Les adhésions sont reçues par les membres du Bureau.

Banquet de l'imprimerie

Samedi soir, le personnel de l'imprimerie du Journal du Lot s'est réuni en un banquet fraternel pour sceller l'union du Capital et du Travail, à la suite de l'organisation nouvelle relative à la répartition des bénéfices.

Le banquet a eu lieu à l'hôtel du Midi : M. Blanchès avait bien fait les choses. Le menu très bien composé a été fort goûté par les convives. Des toasts furent prononcés et vigoureusement applaudis.

La fête a été très réussie et les convives se sont séparés en exprimant leur satisfaction, leur dévouement et leurs sympathies envers leur Directeur, M. Coueslant, qui a donné l'exemple de ce que l'on peut et doit faire pour unir dans une œuvre commune le Capital et le Travail.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal de la Ville de Cahors se réunira extraordinairement et d'urgence le mercredi 13 mai courant à 8 heures et demie du soir.

Ordre du jour :

Question du gaz.
Demande de renouvellement de location des droits de places.
Affaires diverses.

Société des Etudes du Lot

Séance du 12 avril 1920.

Présidence de M. le Dr Bergougnoux.

M. le président remercie M. Saint-Marty, instituteur et notre secrétaire général de l'hommage qu'il a fait à la Société de son « Histoire Populaire du Quercy ». Il le félicite de ce travail consciencieux, résultat de lectures complètes de tout ce qui a paru sur notre histoire et aussi de recherches patientes dans nos archives locales. Le livre est bien divisé, clairement écrit. La partie qui concerne l'histoire contemporaine sera pour la plupart de nos compatriotes une véritable révélation. Sur ce point M. Saint-Marty s'est efforcé d'être complet et exact, exposant simplement la vie de notre région.

M. Bergougnoux rapporte le codicille d'un testament écrit le 3 mai 1700 par dame Jeanne de Beaulieu, de la Filolie, épouse de François Deslacs d'Arcambal. Elle était la belle-sœur d'une sœur de Fénelon, Angèle Hippolyte, dont le nom revient souvent dans la correspondance du grand archevêque.

Il signale un article de M. Vié, bibliothécaire de l'Université de Toulouse, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Il a pour titre « La fin et le dernier acte de l'Université de Cahors ». Il s'agit du procès-verbal de la remise des archives de l'Université de Cahors réunie à celle de Toulouse. Ces archives furent portées en charrette jusqu'à Toulouse, sous la surveillance du sieur Boudres, procureur fondé de notre Université (27, 28, 29 janvier 1752).

M. Paumès communique, de la part de M. Lucy, notre confrère, une page extraite des Mémoires de Barrère où il ne fait pas un tableau très réjouissant de Cahors en mars 1814. Les Mémoires du fameux conventionnel ne sont pas d'une véacité rigoureuse. Ils peuvent être cependant vérifiés par quelques pièces de nos archives départementales. Le même lit un fragment d'un article paru dans la Revue de Paris, du 15 mars 1920,

où il est question du maréchal et de la maréchale de Canrobert. « Cette très jolie femme, anglaise de naissance, sent jusqu'aux moelles le grand honneur qu'il y a d'être la femme d'un maréchal de France et le manifeste par la plus extrême dignité... Tout cet appareil un peu voulu ne l'empêche aucunement, l'Empire tombé, d'accepter sans récrimination, une vie resserrée ; elle ne dédaigne pas même d'écrire dans des revues anglaises, afin d'augmenter son budget et surveillait avec un peu de majesté inutile, mais efficacement néanmoins, l'éducation de ses enfants. »

M. Paumès signale enfin un article de M. Rebliou : « Autour de la Correspondance de Bossuet », paru dans la Revue des Deux-Mondes du 15 mars dernier. Il y est cité un livre de vers paru à Montauban, en 1610, dont l'auteur est Ferry, le futur pasteur des protestants de Metz. C'est le partenaire de Bossuet dans ses controverses en vue d'une réconciliation entre catholiques et réformés. Ces controverses auraient réussi, peut-être, sans le zèle administratif de l'intendant de Montauban, Pellot. Bossuet voulait, pour la conversion, suivre l'esprit de charité indiqué par saint Vincent-de-Paul dans une lettre que donne dans la « Bibliothèque Française du XVII^e siècle », l'abbé Calvet, notre compatriote. L'intendant plus confiant en la puissance de l'argent et des menaces » gâta tout. »

Société de Secours Mutuels

Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels des Instituteurs et Institutrices du Lot se réunira samedi 15 courant à Cahors, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Les sociétaires qui ont une demande de secours à formuler sont priés de l'adresser sans retard au délégué de leur canton qui fera le nécessaire pour que le dossier puisse être examiné dans cette prochaine réunion.

Le Bureau.

Lou Gorrit del Queroy

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 16 mai 1920 à 14 heures précises au Palais de la Fédération Française du Syndicat de l'épicerie, 32, rue du Renard (Métro Hôtel de Ville).

Cette Assemblée sera suivie d'un bal à grand orchestre sous la direction de M. Habert.

Entrée : 0 fr. 50 pour les sociétaires, 2 fr. pour les invités.

Le Président de la Commission des Fêtes

Signé : BOUTTET.

Rymnée

Lundi a eu lieu le mariage de Mlle Marie-Rose Ligonie, belle-fille de M. Cassan, directeur de la coopérative militaire de Cahors, avec M. Pierre Pujols, employé de bureau à la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Cadavre repêché

Lundi matin, le cadavre d'une femme a été retiré du Lot, en aval de Labéraudie.

Les constatations faites ont permis d'établir l'identité de ce cadavre. C'est une femme nommée Anna Bessou, âgée de 61 ans, qui demeurait à Cabessut. Internée à l'hôpital de Cahors depuis 6 mois environ, elle avait quitté cet établissement, il y a quelques jours.

Avant de partir, elle avait déclaré à plusieurs pensionnaires de l'hôpital qu'elle voulait en finir avec la vie et qu'elle se noierait.

La malheureuse n'a pas tardé à mettre son projet à exécution.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois d'avril 1920.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 16.829 hect.

Antérieures : 10.015 hect.

Total : 116.985 hect.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 12.058 hect.

Antérieures : 74.725 hect.

Total : 86.783 hect.

Sock commercial existant chez les marchands en gros : 5.984 hect.

La libération de la classe 1918

Les opérations de libération de la classe 1918 s'effectueront d'après le même échelonnement que l'incorporation de cette classe. Elle seront réglées de façon que chaque militaire soit renvoyé dans ses foyers six semaines exactement après la date à laquelle il aurait dû être normalement incorporé, en conséquence, seront libérés :

1^{er} Les 28, 29 et 30 mai 1920, les militaires incorporés les 16, 17 et 18 avril 1917 (premier échelon) ;

Les 12, 13 et 14 juin 1920, les militaires incorporés les 1^{er}, 2 et 3 mai 1917 (deuxième échelon) ;

Seront renvoyés avec ce deuxième échelon les militaires des régions libérées appartenant à la classe 1918 et incorporés après l'armistice.

Les dates ci-dessus seront avancées de cinq jours pour les militaires qui demanderaient à prendre la permission supplémentaire de cinq jours accordée par la circulaire du 23 avril 1920 sous forme de libération anticipée.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail pendant la semaine du 26 avril au 1^{er} mai 1920, dans le Lot : Nombre de placements : Néant. Demandes d'emploi, offres d'emploi non satisfaites : Néant.

Figeac

Chambre des Notaires. — Les notaires de l'arrondissement de Figeac se sont réunis mercredi dernier à l'Hôtel-de-Ville à l'effet de procéder à la nomination des membres de la Chambre de discipline qui, pour l'année 1920, est ainsi composée :

Président, M. Cadiergues notaire à Figeac ; Syndic, M. Lavernhentaire à St-Cirac ; Rapporteur, M. Polge notaire à Lacapelle-Marival ; Trésorier, M. Broquin notaire à Bagnac ; Secrétaire, M. Brive notaire à Assier.

Pharmaciens. — Demain jeudi, fête de l'Ascension, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, place Champollion.

Etat-civil du 1^{er} au 8 mai 1920. — Naissances : Chanoury Amélie, Bessières Joseph, Marty Marthe, Merle Augustin, Piquié Louis.

Mariages : Poujaryoux Sylvain à Capus Maria, Bouysson Augustin à Bergon Maria.

Décès : Brugel Pierre 69 ans, Piquié Louis 2 jours, Delrieu Célestine 72 ans, Lablanque Françoise 72 ans.

Cajare

La foire. — La foire a été favorisée par le beau temps, mais l'absence du train du matin de Capdenac a gêné les marchands venant de Figeac et de la ligne. Assez de monde néanmoins et transactions nombreuses à des prix élevés.

Voici les cours pratiqués : Bœufs. — Bœufs de travail, 5.000 à 6.000 fr. la paire ; vaches, 4 à 5.000 fr. la paire ; bouvillons, de 2.000 à 3.000 fr. la paire ; veaux, 5 fr. 50 ; montons, 5 fr. le kilo ; brebis avec agneau, 400 fr. la pièce ; petits cochons, de 300 à 350 fr. la pièce ; chevres, 150 à 200 fr. la pièce.

Marché. — Œufs, 4 fr. la douzaine ; beurre, 5 fr. 50 le 1/2 kilo ; chevreaux de 5 à 6 fr. le kilo ; poules, 4 fr. la livre ; poulets, 4 fr. 50 à 5 fr. la livre ; poussins, 1 fr. 50, petites oies, de 20 à 24 fr. ; canards mûlards, 12 fr. 50 ; canards ordinaires 5 fr. le tout la pièce.

Halle. — Pas de blé ; avoine, 45 fr. les 50 kilos ; seigle, 30 fr. l'hectolitre ; maïs, 100 fr. le sac ; pommes de terre, 25 à 28 fr. le sac.

BIBLIOGRAPHIE

Accords et Préludes : ces poèmes nouvellement parus, de M. Alexandre Léty-Courbière (E. Figueur et Cie, éditeurs), (1) nous disent les mélancolies d'une âme jeune à la poursuite de son premier idéal.

La poésie de M. Alexandre Léty-Courbière nous émeut et nous charme : la sincérité et la profondeur du sentiment, la justesse de l'accent, sont d'un vrai poète. La forme classique et variée, les rythmes souples et chantants sont d'un poète et d'un musicien. Ce sera pas le moindre éloge adressé à M. Alexandre Léty-Courbière, que d'avoir su allier, dans Accords et Préludes l'acuité d'observation du penseur à la délicatesse d'expression de l'artiste.

(1) Un volume in-8° conv. prix net : 4.50

Marché de La Vilette

10 Mai 1920

| ESPECES | ENTRÉES | REVENU | PRIX PAR 12 KIL. Les pores se cotent au 50 k. poids vif | | |
|--------------|---------|--------|---|----------------------|----------------------|
| | | | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. | 3 ^e qual. |
| Bœufs.... | 5.221 | 4,20 | 4,00 | 3,00 | |
| Vaches.... | 2.517 | 5,00 | 4,50 | 4,00 | |
| Taureaux.... | 12.376 | 6,00 | 5,50 | 5,00 | |
| Porcs.... | 2.354 | 7,00 | 6,80 | 6,50 | |

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les marchandises.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

La Grève L'ECHEC S'AFFIRME

Malgré les nouveaux ordres de grèves, lancés hier par la C. G. T., la situation d'ensemble, ce matin, ne s'est sensiblement modifiée.

Le Métro et le Nord-Sud fonctionnent toujours normalement. D'ailleurs l'affluence des volontaires permettrait de combler les vides, le cas échéant.

Dans les usines électriques, tout le monde est à son poste, sauf à l'usine de l'Est lumière, à Alfortville où aucune rentrée n'a eu lieu. De ce fait, tout le travail du secteur est arrêté. On espère pouvoir remettre l'usine en marche cet après-midi pour parer, tout au moins partiellement, aux besoins des abonnés.

Pour les autobus et les tramways, toutes les voitures sont sorties. Les rentrées des grévistes se font toujours plus nombreuses.

Dans la métallurgie, la situation continue à s'améliorer progressivement.

Un communiqué

D'autre part, la préfecture de police communique les renseignements suivants : La situation est la même que hier avec tendance à l'amélioration. Le travail n'a été troublé par aucun incident. Toutes les mesures sont prises en prévision d'une abstention des mécaniciens.

Sur les réseaux

Sur les réseaux, la situation est toujours en voie d'amélioration. Les rentrées continuent, mais pas aussi nombreuses, cependant, que les jours précédents. C'est une suite de l'extension du mouvement cégétiste qui modère simplement les rentrées.

Un acte de piraterie

De Londres : Suivant le correspondant du Daily Express, à Constantinople, le vapeur français Souhara a été saisi, au large de Batoum, par des pirates qui, sous la menace de revolvers, se rendirent maîtres de l'équipage et du capitaine. Après avoir dérobé les appareils de T. S. F., les pirates dépouillèrent les voyageurs et forcèrent le capitaine à les débarquer sur la côte entre Batoum et Trébizonde.

Le roi d'Angleterre à Ypres

De Londres : D'après le Daily Mirror, le roi d'Angleterre va visiter les champs de bataille vers la fin du mois. Il a l'intention à cette occasion de conférer la croix militaire à Ypres.

Londres-Paris

A partir d'aujourd'hui, il y aura deux services postaux aériens par jour entre Londres et Paris.

Paris, 13 h. 15.

On parle de dissoudre

la C. G. T.

Au Conseil des ministres, ce matin, sous la présidence de M. Deschanel, le garde des sceaux a été invité à faire ouvrir une information contre la C. G. T. aux fins de

dissolution en vertu des articles 3, 5 et 9 de la loi du 21 mars 1884 qui donnent pour objet exclusif aux syndicats et unions syndicales professionnels, l'étude et la défense de leurs intérêts économiques.

Les allocations militaires

Le ministre de l'Intérieur a fait signer un décret ouvrant, au profit des familles originaires des départements libérés, demeures sur territoires envahis ou à l'étranger pendant toute la durée des hostilités, un délai supplémentaire de deux mois pour l'introduction des demandes de rappel d'allocations militaires.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 mai 1920.

Legislation ouvrière a fait transmettre à la province de nombreux ordres de vente, d'un autre côté, la baisse des changes a entraîné un recul des valeurs bénéficiaires de cet état.

Les Rentes françaises sont fermes, le 5 0/0 amortissable est à 100,80, le non libéré à 101,25, le 3 0/0 à 57,75, le 5 0/0 à 87,60, le 4 0/0 1917 à 71,55 et le 1918 à 71,20.

Banques françaises légèrement réalisées, Banque de Paris 1.770, Union Parisienne 1.640, Mobilier 638.

Banques étrangères plus calmes, Banque Ottomane 870, bien influencées par les arrangements du traité.

Valeurs de chemins de fer calmes et navigations soutenues.

Le groupe pétrolier est plus lourd, Royal Dutch revient à 60,000, Shell à 715, Eagle à 630.

La baisse des changes influe sur la De Beers à 1.510 et sur la Jagersfontein à 290.

Mines d'or offertes, Goldfields 103 et Rand Mines 188, Caoutchoucs assez résistants, Financière 417 et 407, Malacca 305.

A vendre Maison à Cahors, faubourg Labarre, Rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, très bon état. Prix : 4.000 fr.

A vendre à Labastide-Murat : Maison 6 pièces, à usage de Restaurant et fonds de Charcuterie, écurie, jardin attenant avec arbres fruitiers. Eau à volonté. Très bas prix.

A vendre aux environs de Labastide-Murat, deux Propriétés assez importantes. Terres labourables, bois, prés. Récolte moyenne en foin : 300 quintaux. On peut tenir 50 brebis. Prix modérés avec facilité de paiement.

A vendre dans le canton de Limogne, jolie petite Propriété, attenant la route de Concois à Limogne. Prix : 28.000 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, relativement aux quatre immeubles ci-dessus, s'adresser à M. DELFAU, à Lauzès (Lot), mandataire des vendeurs.

Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives du Temple.

MARCHANDS de Vin au détail. Pour augmenter la vente et doubler vos bénéfices, demandez renseignements à la Maison JEAN, à Villandraut (Gironde).

TRANSFORMATEUR 575 KVA triph. 50, 45.000/220/127. ALTERNATEURS 20 à 450 KVA triph. 50 p. Etalibis POSTEL 199, rue de Vaugirard, PARIS.

Grand Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé). Le Gérant : A. COUESLANT.

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDALLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 44

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OMMET

VI

— En apparence, oui. Mais, en réalité, qui peut le dire ? Si j'en juge par ce que j'éprouve, le trouble intérieur est toujours profond...

— Avez-vous en quelque entretien, quelques explications avec David, depuis que vous êtes dans ce pays ?

— Une seule fois, lorsqu'il m'a annoncé l'intention de marier sa fille avec le neveu de M. Pérignon... Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en vous apprenant ce projet...

— Non, je le connais de longue date... Et comment a-t-il été marié ?

— Parfaitement bien, comme tous les jours... Je n'ai qu'à me louer de lui... Et j'espère qu'il ne se plaint pas de moi.

C'était une question qu'elle faisait, Cendrin n'y répondit pas. Elle leva sur lui ses beaux yeux, et insistait :

— Vous a-t-il parlé de moi ?

Le savant hésita un peu, puis :

— Non ! Il n'a pas prononcé votre

nom... Il est vrai que je l'ai vu seul bien peu de temps.

Il lui suffisait d'une minute, dit-elle avec tristesse... Mais il m'a retranchée de sa vie... Et je ne suis plus ici qu'en attendant...

Elle n'acheva pas. Des larmes coulèrent de ses yeux et tombèrent goutte à goutte, brillantes comme des diamants, sur les roses qu'elle tenait à la main.

— Je l'ai rendu bien malheureux, dit-elle, et il souffre cruellement encore à cause de moi... Mais je suis punie... oh ! oui, punie avec sévérité... Cette pensée que je n'ai plus que quelques mois, qui sait ? quelques semaines peut-être à rester dans cette maison, à conserver ma place familiale, cette pensée me rongé le cœur... J'en suis obsédée tout le jour, et je me réveille la nuit en sursaut, croyant n'être plus chez moi, et cherchant dans l'obscurité à reconnaître l'endroit où je me trouve... C'est une angoisse perpétuelle, qui me rend l'existence bien pénible... Et cependant que ne donnerais-je pas pour qu'elle durât longtemps encore, car le jour où elle cessera, ce sera un malheur cent fois pire.